

GROUPEMENT
DE LA
 IMPRAGNIE
DE
 UNITÉ
BRIGADE DE
 V. N° 134 du 24/01 / 1977

BORDEREAU D'ENVOI
 CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFF. O.V.N.I.
 CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

OBJET DE LA PROCÉDURE
 perte d'un objet non identifié dans la mer.

ENQUÊTE
 PRÉLIMINAIRE
 FLAGRANT DÉLIT
 COMMISSION ROGATOIRE
 AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- Synthèse
2	- Audition de (témoin)
3	- Audition de épouse (témoin)
4	- Audition de (témoin)
5	- Croquis établi d'après la déclaration des témoins.
6	- Croquis établi par Mr

4

24-1-77

CODÉ

CODÉ

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)	
NOMBRE D'EXEMPLAIRES	
2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
1	M. le Préfet de la à _____
1	M. le Procureur de la République à _____
1	M. le Général Commandant la Région Aérienne
2	M. le Ministre de la Défense, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureau Emploi - renseignement
1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Groupement

SUITE DU B. E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)
 VU ET TRANSMIS PAR :

 DATE, SIGNATURE, CACHET

S/DIRECTION de la GENDARMERIE
 COURRIER ARRIVÉ
 REÇU LE 27/01/77

GENDARMERIE NATIONALE
 GROUPEMENT
 DE LA
 COMPAGNIE
 DE
 UNITE
 BRIGADE DE
 PROCES VERBAL N°134 du 24/1 / 1977

PROCÈS-VERBAL

D E
 RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

PIÈCE N° 1
 AFFAIRE
 O.V.N.I.
 CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

ANALYSE - RÉFÉRENCE

- Enquête suite chute d'un objet non identifié dans la mer.
- TEMOINS :
 , instituteur, -
 , épouse , institutrice, -
 , employée de maison. -

NOUS SOUSSIGNÉS , Adjudant et , Gendarme à la Brigade de Gendarmerie de ()

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.
 LE 24/01/1977 A 08 HEURE(S) 40', au bureau de notre Brigade se présente Monsieur

, instituteur domicilié à , Commune de (). Il nous déclare que son épouse, son employée de maison et lui viennent de voir un phénomène insolite à hauteur de butor au dessus de la mer. Ils ont vu une colonne de fumée ou de vapeur comme sortant d'un nuage et à l'extrémité, au niveau de l'eau, une masse blanchâtre laissant supposer qu'un objet est tombé dans la mer. - - - - -

--- Ils ont aperçu ce phénomène de leur domicile à (Croquis Pièce N° 134/5). - - - - -

MESURES PRISES :

- Nous rendons compte des faits à notre Commandant de Compagnie qui nous prescrit d'effectuer une enquête. - - - - -
- Un message numéro 35/2 du 24 Janvier 1977 est établi et adressé aux autorités habituelles. - - - - -
- Nous nous mettons en contact respectivement avec les services de la Base Aérienne Militaire et l'Aéronautique Civile à (); aucune disparition ou chute d'avion nous est signalée. - - - - -
- Sur notre demande, Monsieur nous fait un croquis représentant ce qu'il a vu, que nous joignons à la première expédition du présent procès-verbal. (Pièce N° 134/6). - - - - -

CONSTATATIONS - ENQUÊTE -

- Nous nous transportons au domicile de Monsieur à Commune de (). Il s'agit d'une habitation à un étage dont le balcon donne sur la mer d'une distance de 3 à 4 kilomètres. - - - - -
- L'audition de Monsieur , de son épouse et de leur femme de ménage fait respectivement l'objet des pièces N° 134/2, 3 et 4. - - - - -
- Ils ont vu ce phénomène se produire à hauteur de , à 3 ou 4 kilomètres de la côte. - - - - -

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	
<input type="checkbox"/>	1 Monsieur le Préfet de la à ...
<input type="checkbox"/>	1 M. le Procureur de la République à...
<input type="checkbox"/>	1 M. le Général Cdt la Région Aérienne
<input checked="" type="checkbox"/>	2 M. le Ministre de la Défense Direction Gendarmerie et Justice militaire, Bureau Emploi-renseignement
<input type="checkbox"/>	1 ARCHIVE TRANSMISE AU CDT. de Groupement.

DATE DE CLOTURE
 LE 31 Janvier 1977

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ

FEV. 1977

Signature et cachet

--- Malgré les recherches effectuées sur tout le territoire de la circon-
scription et notamment à _____ et _____, aucun autre témoin
n'a été découvert. - - - - -

--- Le point exact de la chute s'avérant difficile à déterminer en raison
de l'emplacement des témoins, aucune recherche n'a été entreprise. - - - -

--- Fait et clos à _____, le 31 Janvier 1977. - - - - -

L'adjoint _____

Le gendarme

GENDARMERIE NATIONALE

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

C.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

GROUPEMENT
D~~A~~

COMPAGNIE ~~DIVISION~~

D~~A~~

UNITÉ
BRIGADE D~~A~~

P.V N° 134 / 19 77

PERSONNE ENTENDUE (instituteur)

RÉFÉRENCES

P.V. DE SYNTHÈSE

CE JOUR vingt cinq janvier mil neuf cent soixante dix-sept,
NOUS SOUSSIGNÉ(S), Gendarme à la Brigade de Gendarmerie de ()

~~XXXXXXXXXXXX~~ RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

----- Nous entendons : -----

 " " ans, instituteur, demeurant à 1 -
 " " Parcelle N° . Commune de (), né le
 " " à (), fils de
 " " et de , marié 2 enfants, Na-
 " " tionalité Française qui déclare à 9 heures 25' : -----

----- Le lundi 24 Janvier 1977 à 6 heures 17', mon épouse, la femme de ménage
 " et moi, nous nous trouvions sur le balcon de notre habitation qui donne sur
 " la mer. Il faisait beau et le ciel était bien dégagé. On apercevait nettement
 " la mer. Soudain ma femme a dit " quelque chose vient de tomber dans la mer ".
 " J'ai aussitôt dirigé mon regard dans la même direction qu'elle. Là j'ai pu
 " observer une sorte de colonne de fumée ou de vapeur en forme de flèche, la
 " pointe dirigée vers la mer. Au dessous de cette flèche, mon épouse, la femme
 " de ménage et moi avons pu observer une sorte de nappe blanche, vraisemblable-
 " ment de l'écume à la suite d'un objet tombé. J'ai regardé encore pendant
 " 2 minutes et me suis rendu ensuite à la Gendarmerie pendant que ma femme con-
 " tinuait à observer ce phénomène. -----
 " Je n'ai entendu aucun bruit. -----
 " La colonne de fumée ou de vapeur a disparu assez rapidement, deux minutes en-
 " viron. Tandis-que la tache d'écume a été visible durant un bon moment. -----
 " D'après ce que j'ai vu, il semble qu'un objet volumineux soit tombé dans la
 " mer à 4 KM du rivage soit à environ 8 à 10 KM de mon domicile. -----
 " Je dois dire que cette flèche semblait sortir d'un nuage. -----
 " Il faisait beau mais il y avait quelques nuages éparsés. -----
 " Mon épouse et la femme de ménage, qui ont également été témoins de ce phénomè-
 " ne, pourront peut être fournir plus d'amples renseignements. *****

----- Le 25 Janvier 1977, à 9 heures 45'. -----

----- Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai
 rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. -----

(A signé au carnet de déclarations). -----

O. M.

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

DE LA

COMPAGNIE

DE

UNITÉ

BRIGADE DE

P.V N° 134 / 19 77

PROCÈS - VERBAL D'AUDITION

AFFAIRE

C.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

épouse

RÉFÉRENCES

P.V. DE SYNTHÈSE

CE JOUR **vingt cinq janvier mil neuf cent soixante-dix-sept,**
NOUS SOUSSIGNÉ(S), , Gendarme à la Brigade de Gendarmerie de () , -

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~ RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES , AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS ,

----- Nous entendons :

----- " " , épouse ans, institutrice, de-
" " meurant à - Parcelle , née le
" " (), fille de et de
" " , Nationalité Française qui déclare à 9 H 50' :

----- Le 24 Janvier 1977 à 8 heures 17', me trouvant sur le balcon de notre ha-
" bitation en compagnie de mon mari et de la femme de ménage, j'ai vu une co-
" lonne blanche en forme de flèche descendant vers la mer. Aussitôt j'ai atti-
" ré l'attention de mon mari. Au point d'impact ou de contact avec l'eau, j'ai
" vu une sorte de tache blanche. Au dessus de celle-ci un jet de vapeur blan-
" che faisant penser à un volcan en activité. Ce jet de vapeur retombait sur
" cette masse blanche. A vrai dire je n'ai pas vu d'objet tomber car au moment
" où j'ai aperçu ce phénomène, c'était déjà au contact avec l'eau. J'ai conti-
" nué à observer ce qui se passait tandis-que mon mari s'est dirigé aussitôt
" à la Gendarmerie. Pendant cinq minutes encore après son départ cette masse
" blanchâtre était encore visible. Elle était immobile. Elle disparaissait
" peu à peu. Cette masse se détachait bien de l'horizon. Le point d'impact ou
" de contact devait se situer à 3 ou 4 Kilomètres du rivage. -----
" Nous n'avons entendu aucun bruit ni vu de leur. *****

----- Le 25 Janvier 1977, à 10 heures 05'. -----

----- Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai
rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. -----

(A signé au carnet de déclarations). -----

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPÈMENT
DE

COMPAGNIE
DE

UNITÉ
BRIGADE DE

P.V N° 134 / 19 77

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE
O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE (employée de maison)

RÉFÉRENCES

P.V. DE SYNTHÈSE

CE JOUR vingt cinq janvier mil neuf cent soixante dix-sept,
NOUS SOUSSIGNÉ(S), , Gendarme à la Brigade de Gendarmerie de (),

~~XXXXXXXXXXXX~~ RAPPORTEURS, RAPPORTEZ LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

----- Nous entendons : -----

 " " ans, employée de maison chez Monsieur
 " " , demeurant à N° - , Commune de ()
 " "), née le à (), fille de
 " " et de , célibataire, Nationalité Française
 " " qui déclare à 10 heures 30' : -----

**** Hier vers 8 heures alors que je faisais le nettoyage du balcon, j'ai été
 " attirée par la voix de ma patronne Madame qui avait aperçu quelque
 " chose en mer. J'ai aussitôt regardé dans la même direction qu'elle. J'ai vu
 " une trace blanche dans le ciel, et dans la mer, comme si de la fumée en sor-
 " tait. J'ai contemplé un moment ce phénomène en compagnie de Madame ,
 " tandis-que son mari s'est rendu à la Gendarmerie. *****

----- Le 25 Janvier 1977, à 10 heures 35'. -----

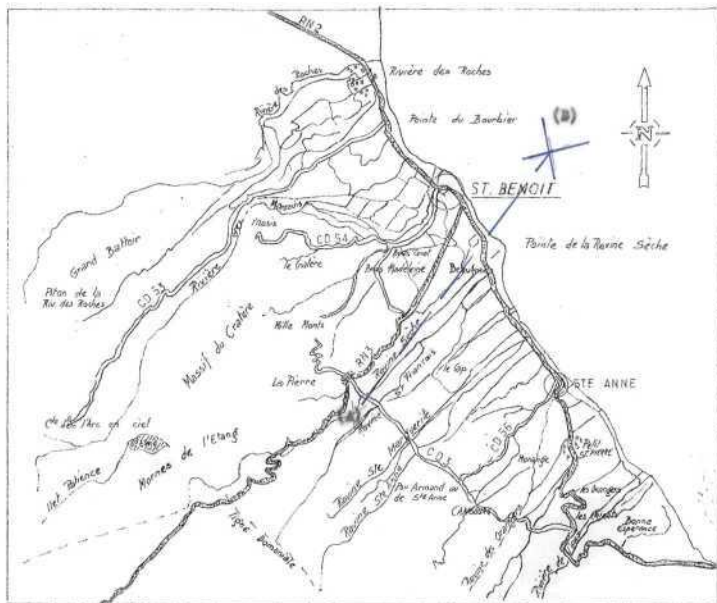
----- Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. -----

(A signé au carnet de déclarations). -----

O. M.

BRIGADE DE

PLAN DE SITUATION



NUMÉRO
LIEU

- (A) - Emplacement de l'habitation de 4 étages dont le balcon donne sur la mer. - Altitude 400 mètres - Maison à
- (B) - Emplacement précis où la famille et la femme de ménage ont aperçu la masse blanche.
- D'après déclarations recueillies distance entre A et B = 6 à 10 Kilomètres, et de B au rivage = 3 à 4 Kilomètres.

CROQUIS SOMMAIRE INDICANT L'EMPLACEMENT DU DOMICILE DE [REDACTED] ET EN-DROIT PRESUME OU IL A VU « LA MASSE BLANCHE » DANS LA MER.



LEGENDE

- A - Emplacement de l'habitation de M^{rs} [REDACTED]
- B - Emplacement presume' du point d'impact ou de contact
- C - Eglise de [REDACTED]
- D - C. E. S.

